

novembre, par consentement unanime, qu'il soit réservé, car le député était alors aux Nations Unies, on pourrait peut-être accepter de le réserver une fois de plus, mais pour la dernière fois.

M. Yves Forest: J'accepte qu'il soit réservé une fois de plus, car l'absence du député était justifiée, pourvu qu'on l'examine mercredi prochain.

Des voix: Entendu.

PROGRAMME DE VULGARISATION À L'INTENTION DE LA JEUNESSE

INITIATIVE VISANT À SUSCITER L'INTÉRÊT POUR LE PARLEMENT ET LA CONSTITUTION

M. Stan Schumacher propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un programme de vulgarisation concernant le Parlement du Canada à l'intention de la jeunesse, pour a) susciter et entretenir l'intérêt des jeunes Canadiens à l'égard des principes de notre Constitution; b) amener les jeunes Canadiens à croire à la supériorité de la raison, dans les discussions publiques, sur le silence imposé par la loi; c) organiser des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action.

—Monsieur l'Orateur, un grand nombre de motions de ce genre ont été présentées et débattues à la Chambre. Leur nombre était particulièrement considérable avant l'année du centenaire et l'on a discuté du sujet à propos de la formation de la Compagnie des jeunes Canadiens. On espérait alors que cet organisme contribuerait, d'une manière constructive, à améliorer la qualité de l'existence au Canada. Mais elle est devenue un groupe d'agitateurs égoïstes aux aspirations internationales. La publicité accordée aux avantages de la démocratie de participation et à la société juste au cours des récentes élections générales me fait espérer que les députés n'étoufferont pas cette motion mais permettront à la Chambre de se prononcer officiellement.

Je suis heureux que cette motion figure en tête de la liste des questions à débattre aujourd'hui, étant donné que nous allons bientôt discuter les procédures de la Chambre. A mon avis, d'après les discussions que j'ai eues avec mes collègues et les opinions de certains journalistes, on comprend très mal, je crois, le véritable rôle du Parlement. D'après ces opinions, à mes yeux erronées, le

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

gouvernement devrait s'occuper de gouverner le pays en prenant simplement des décisions au jour le jour sur tel ou tel problème. Il s'ensuivrait que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et, tant qu'on y est, ce discours même seraient inutiles et nous feraient perdre notre temps. Je le répète, de telles opinions prouvent, selon moi, que leurs tenants ne comprennent rien à notre système parlementaire.

A mon avis, la population du Canada a le droit d'obtenir un rapport annuel du gouvernement sur son appréciation de l'état du pays et une esquisse des intentions du gouvernement à cet égard. En outre, les représentants du peuple devraient pouvoir critiquer ce rapport et ces intentions, et offrir des recommandations qui pourraient contribuer à de meilleures solutions aux problèmes du pays. Il est ridicule de proposer, d'une part, une plus grande participation à notre démocratie et de recommander, d'autre part, que les représentants démocratiquement élus soient limités dans l'expression de leurs opinions. Les députés, les journalistes et le grand public devraient savoir que la Chambre est une assemblée délibérante qui n'exerce aucun pouvoir exécutif. On ne devrait pas la considérer comme une machine qui prend des décisions, qui relèvent effectivement du pouvoir exécutif. Il est temps que le pouvoir exécutif et ses protagonistes cessent d'invoquer cet argument pour excuser leur inertie et leur inaction dans la conduite des affaires du pays.

La motion à l'étude mentionne aussi la constitution elle-même, sujet qui soulève celui de la monarchie. Depuis mon arrivée à la Chambre, je remarque que tous n'acceptent pas cette institution. Cela m'inquiète plus que n'importe quoi, eu égard à l'avenir du pays. S'il m'est permis d'évoquer brièvement mon cas personnel, je dirai que je suis Canadien depuis peu, en somme, car mon père et ma mère sont nés aux États-Unis. Quand je me suis intéressé pour la première fois au gouvernement de notre pays, quand j'ai commencé à comparer nos institutions à celles des États-Unis, je n'ai pas été très impressionné par les nôtres. Toutefois, avec le temps, j'ai changé d'avis. Cela dit, j'ajoute que, lorsqu'on le comprend, notre régime se révèle supérieur, et qu'il est dangereux de lui enlever ou de détruire les symboles qui l'affermissent. Si nous supprimions la monarchie et établissions un Congrès ou une République, notre union avec les États-Unis serait soumise à rude épreuve. On se dirait: pourquoi recourir à un fac-similé quand l'original est disponible?